



# MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE

GRAND'RUE 4  
CASE POSTALE 10  
1188 SAINT-GEORGE

TEL. 022 368 12 69  
greffe@saint-george.ch

## PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le 4 février 2020

### PRÉAVIS MUNICIPAL n° 03 / 2020

Demande de dépense extrabudgétaire relative au subventionnement pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### 1. PREAMBULE

Les communes de Saint-George, Le Vaud, Longirod, Marchissy et Burtigny font face à plusieurs problèmes récurrents avec un groupe de jeunes depuis quelques années, on peut notamment citer : problèmes de « petites délinquances », présence sur l'espace public générant incivilités, nuisances sonores et comportements dérangeant le voisinage. Il est relevé que des jeunes mentionnent qu'ils n'ont que peu de lieux pour se retrouver, bien que des solutions aient été proposées par les communes. De plus, il faut signaler trois suicides dans notre commune. Si la majorité de la jeunesse va bien, il reste qu'une minorité présente différentes problématiques d'ordre socio-éducatif. Ces difficultés peuvent être d'ordre familial, de manque de perspectives professionnelles, de décrochage scolaire ou d'apprentissage. Ces jeunes sont aussi quelque fois en recherche de lien social et face à un isolement.

#### 2. DEMANDE ET EXPLICATIONS

Pour bénéficier du dispositif de prévention de la région, les communes subventionnent Espace Prévention la Côte, à hauteur de CHF 2.50 par habitant (*représentant CHF 1.00 pour le travail social de proximité et CHF 1.50 pour les autres prestations d'Espace Prévention*). Ce mandat s'inscrit dans la prévention communautaire et spécifique (*repérage et orientation des jeunes à risque de dépendance*) et aide à la conception et à

l'organisation de projets de promotion de la santé et prévention. Dans ce cadre l'intervention du Travailleur social de proximité (*ci-après TSP*) est limitée puisqu'elle couvre 39 communes et ne peut pas passer plus d'une fois par semaine dans les communes avec son bus, notamment aux abords des écoles.

A l'instar d'autres exemples existants, Espace prévention la Côte propose des conventions de subventionnement pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité dans les communes. Cette entité intégrée à la Fondation de la Côte a une bonne expertise sur le territoire régional et dispose de 4 TSP (réparti sur la Côte), permettant aux professionnels d'avoir un rattachement à une équipe et évitant ainsi leur isolement. En effet, l'appartenance d'un TSP à une entité institutionnelle est un point important pour fidéliser les professionnels. Outre les questions d'encadrement Espace Prévention la Côte gère également les aspects des ressources humaines et de logistiques, allégeant ainsi le travail des communes.

Le travail social de proximité consiste à aller à la rencontre des personnes en situation de fragilité pour préserver ou rétablir leurs liens avec la société. Sa fonction est préventive en favorisant le maintien, la création du lien social et en renforçant les facteurs de protection et de diminution des risques (de délinquance). Toutefois, le TSP n'est pas un pompier, son rôle n'est pas d'éteindre les incendies mais d'intervenir en amont de ceux-ci.

En engageant un TSP, les communes se dotent d'un outil qui contribue à éviter l'apparition de problèmes relatifs à une rupture du lien social qui se travaille sur la durée.

Un travailleur social de proximité est un professionnel au bénéfice d'une formation HES (école sociale ou équivalent) avec si possible une expérience avec les adolescent.e.s et dans l'action communautaire. Le recrutement est effectué par Espace Prévention la Côte qui tiendra au courant les communes des candidatures et qui présentera ensuite le.la candidat.e retenu.e.

Le mandat du TSP peut être le suivant :

- **Présence sur le terrain à des moments clefs** (*vendredi soir, samedi, dimanche par exemple*), *identification auprès des jeunes (le TSP dit qui il est et pourquoi il est là), tissage d'un lien avec le public/les commerçants, les habitant.e.s.*

Ce travail nécessite du temps pour que l'identification et le lien de confiance se créent, le TSP peut ensuite poursuivre son mandat :

- *Favoriser les liens entre les jeunes des communes et le réseau social et communautaire ;*
- *Assurer une présence sur le terrain, notamment dans les lieux de rassemblement des jeunes ;*
- *Promouvoir et soutenir des projets d'animation dans les communes ;*
- *Faire remonter les informations pertinentes du terrain auprès des Autorités.*

La proposition est donc l'engagement d'un TSP à 10% pour notre commune avec un rattachement institutionnel à l'Espace Prévention la Côte. Le montant soumis comprend les charges de salaire ainsi que tous les autres frais (encadrement, formation, supervision, déplacement, infrastructure et administratif). La contribution à Espace Prévention la Côte (pour les autres prestations) sera baissée de CHF 2.50 à CHF 1.50, soit une économie de CHF 1.00 par habitant.

La Commune de Le Vaud a d'ores et déjà intégré l'engagement d'un TSP à 10% dans son budget 2020. Il a commencé son travail le 1<sup>er</sup> février 2020.

Un contact étroit entre les services de la commune et le TSP sera mis en place. D'autre part, des flyers mentionnant l'action dans les 2 communes seront édités et transmis aux professionnels de la région et aux administrations, de même que sur les sites internet des communes et informations aux habitants.

La Commune de Le Vaud a aussi écrit aux Municipalités de Longirod et Marchissy afin de les informer des démarches déjà entreprises dans nos 2 villages. Une nouvelle négociation aura lieu avec les Municipalités de Longirod et Marchissy afin qu'elles nous soutiennent financièrement pour cet accompagnement social sur le terrain.

### 3. ASPECT FINANCIER

#### Sur la base du salaire moyen d'un TSP 1)\*

Charge salariale pour un taux d'activité de : 10%	CHF 8'400.00
Charges sociales (27%)	CHF 2'268.00

#### Autres charges, sur une base forfaitaire 2)\*

Perfectionnement et formation continue CHF 300.00

Frais de supervision du TSP CHF 1'650.00

*Encadrement du TSP, organisation de colloques hebdomadaires, actions communes au sein de l'équipe régionale, contrôle de l'application opérationnelle du concept découlant de la convention etc.*

Frais de déplacements CHF 2'950.00

*Véhicule, entretien et réparation, frais de roulage, assurances etc.*

Frais d'infrastructure CHF 1'500.00

*Locaux, charges locatives, entretien, place de parc etc.*

Frais administratifs CHF 2'450.00

*Frais RH, administration du personnel, comptabilité, abonnement téléphone, affranchissements etc.*

**TOTAL CHF 19'518.00**

Soit, pour 2020, un montant de CHF 15'000.00 (du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2020). Cette dépense sera insérée dans le compte n° 710.3524.002 (Participation service social des autres communes).

**1)\*** le salaire du TSP sera indexé annuellement au renchérissement du coût de la vie selon l'indice suisse des prix à la consommation et la décision arrêtée par le Conseil d'Etat pour la fonction publique. Celui-ci suivra également les augmentations statutaires (annuités) selon l'échelle des traitements en usage à la Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, en référence à la convention collective de travail du secteur sanitaire parapublic.

**2)\*** les frais en lien avec un processus de recrutement font l'objet d'un décompte séparé.

#### 4. CONCLUSION

Dès lors et compte-tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### **Le Conseil communal de Saint-George**

- vu le préavis municipal n° 03/2020 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

##### **décide**

- d'autoriser la Municipalité à signer une convention de subventionnement avec la Fondation de la Côte pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité d'un montant de CHF 15'000.00 pour l'année 2020 puis d'un montant de CHF 20'000.00 par année pendant 2 ans.

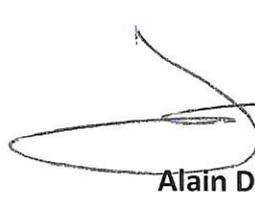
Accepté en séance de Municipalité du 4 février 2020 pour être soumis au Conseil communal de Saint-George le 24 juin 2020.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

**Au nom de la Municipalité**

**Le Syndic**

**La Secrétaire**

  
**Alain Domenig**

  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGE**  
LIBERTÉ PAR LA PAIX

  
**Véronique Errecart**